

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00610

Numéro SIREN : 882 479 538

Nom ou dénomination : A6Maîtri 38

Ce dépôt a été enregistré le 18/10/2023 sous le numéro de dépôt B2023/016969

Désignation de l'entreprise A6MAITRI 38Adresse de l'entreprise 4 AVENUE DU DOYEN LOUIS WEIL38000 GRENOBLENuméro SIRET * 8 8 2 4 7 9 5 3 8 0 0 0 1 0Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1	
		Brut		Amortissements - Provisions		Net	
		1		2		3	
						Net	
						4	
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012			
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	14 415	016	14 415		
	Immobilisations corporelles *	028	200 773	030	137 150	63 623	65 701
	Immobilisations financières * (1)	040	3 910	042		3 910	2 910
Total I (5)		044	219 098	048	151 565	67 533	68 611
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	068	390 267	070		390 267	185 413
	Clients et comptes rattachés *						
	Autres * (3)	072	28 675	074		28 675	321 140
	Valcurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	799 823	086		799 823	538 535
	Charges constatées d'avance *	092	21 098	094		21 098	12 153
	Total II	096	1 239 864	098		1 239 864	1 057 241
Total général (I+II)		110	1 458 961	112	151 565	1 307 396	1 125 852
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		122	492 135		417 135
	Ecarts de réévaluation	124		126			
	Réserve légale	126		128	16 411		6 408
	Réserves réglementées *	130		132			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		133	565		121 751
	Report à nouveau	134		136			
	Résultat de l'exercice	136		138	224 598		200 068
	Subventions d'investissement	137		139			
	Provisions réglementées	140		142			
	Total I	142		144	733 710		745 361
Provisions pour risques et charges		154		156			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		158	1 037		6 671
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		166			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		168	284 332		149 475
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	19	172	288 318		224 344
	Produits constatés d'avance	174		176			
	Total III	176		178	573 686		380 490
	Total général (I + II + III)	180		182	1 307 396		1 125 852
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		22 082
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise A6MATRI 38

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le							Exercice N-1 clos le						
		13	1	1	2	2	0	2	2	13	1	1	2	2	0
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *														
	dont export et livraisons intracommunautaires														
	Production vendue														
	biens														
	services *														
	Production stockée *														
	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)														
	Production immobilisée *														
	Subventions d'exploitation reçues														
	Autres produits														
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)														
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)														
	Variation de stock (marchandises) *														
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)														
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *														
	Autres charges externes * :														
	dont crédit bail :														
	- mobilier														
	- immobilier														
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)														
	Rémunérations du personnel *														
	Charges sociales (cf. renvoi 380)														
	Dotations aux amortissements *														
	Dotations aux provisions														
	Autres charges														
	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *														
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles														
	Total des charges d'exploitation (II)														
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)															
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers														
	Produits exceptionnels														
	Charges financières														
	Charges exceptionnelles														
	Impôts sur les bénéfices *														
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)															
B - RÉSULTAT FISCAL															
Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2															
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *														
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles														
	Provisions non déductibles *														
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)														
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés														
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*														
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option														
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44 septies)														
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)														
	Divers (44 quaterdecies)														
	ZFA NG (44 quaterdecies)														
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G														
	Zone franche urbaine (44 octies A)														
	Jeune entreprise innovante (44 septies A)														
	Investissements outre-mer														
	Créance due au report en arrière du déficit														
	Zone de développement prioritaire (44 septidécies)														
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS															
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)															
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat															
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS															

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 307 396.27 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 517 664.16 Euros et dégageant un bénéfice de 224 598.36 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'assemblée générale des actionnaires en date du 14 juin 2022 ont décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 300 000 € à 375 000 € par la création de 75 000 actions supplémentaires de 1 €.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	14 415		
Installations générales agencements aménagements divers	78 438		5 789
Matériel de transport	47 740		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	53 512		15 294
TOTAL	179 690		21 082
Autres titres immobilisés			1 000
Prêts, autres immobilisations financières	2 910		
TOTAL	2 910		1 000
TOTAL GENERAL	197 015		22 082

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			14 415	14 415
Installations générales agencements aménagements divers			84 227	84 227
Matériel de transport			47 740	47 740
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			68 805	68 805
TOTAL			200 773	200 773
Autres titres immobilisés			1 000	1 000
Prêts, autres immobilisations financières			2 910	2 910
TOTAL			3 910	3 910
TOTAL GENERAL			219 098	219 098

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	14 415			14 415
Installations générales agencements aménagements divers	40 280	8 024		48 304
Matériel de transport	32 868	8 426		41 294
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	40 841	6 711		47 552
TOTAL	113 989	23 161		137 150
TOTAL GENERAL	128 404	23 161		151 565

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	8 024				
Matériel de transport	8 426				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 711				
TOTAL	23 161				
TOTAL GENERAL	23 161				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 910		2 910
Autres créances clients	390 267	390 267	
Impôts sur les bénéfices	1 486	1 486	
Taxe sur la valeur ajoutée	5 938	5 938	
Groupe et associés	19 582	19 582	
Débiteurs divers	1 669	1 669	
Charges constatées d'avance	21 098	21 098	
TOTAL	442 950	440 040	2 910

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 037	1 037		
Fournisseurs et comptes rattachés	284 332	284 332		
Personnel et comptes rattachés	62 829	62 829		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 876	52 876		
Taxe sur la valeur ajoutée	86 506	86 506		
Autres impôts taxes et assimilés	2 766	2 766		
Groupe et associés	82 073	82 073		
Autres dettes	1 268	1 268		
TOTAL	573 686	573 686		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 634			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	300 000	75 000		375 000

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	250 142
Dettes fiscales et sociales	90 913
Total	341 055

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des charges à payer

	Montant
CHARGES A PAYER - FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES	74 280
CHARGES A PAYER - GROUPE SOC. MERE FACT NON PARVENUES	175 862
CHARGES A PAYER - CONGES PAYES	25 166
CHARGES A PAYER - CONGES PAYES CHARGES SOCIALES	10 595
CHARGES A PAYER - PRIMES AU PERSONNEL	37 500
CHARGES A PAYER - PRIMES AU PERSONNEL CHG SOCIALES	16 875
CHARGES A PAYER - ETAT	777
Total	341 055

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	21 098
Total	21 098

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
C.C.A - ASSURANCES	18 718		
C.C.A - ABONNEMENT	1 650		
C.C.A - MAINTENANCE	730		
Total	21 098		

A6Maîtri 38
Société par actions simplifiée
au capital de 375 000 euros
Siège social : 4 Avenue Doyen Louis Weil
38000 GRENOBLE
882 479 538 RCS GRENOBLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 224 598,36 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	224 598,36 euros
A la réserve légale	11 229,92 euros

Solde	213 368,44 euros
A titre de dividendes	213 000,00 euros
Soit 0,57 euros par action	
Le solde	368,44 euros
En totalité au compte « autres réserves »	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 213 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.



Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2021 : 311 250,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Rémy GAYAUD
Société A6 Maïtri

